



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 19 SEPTEMBRE 2018

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DEROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTEGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

COURRIERS CLUBS

Eaubonne Csm : Mails du 11 et 14-09-18

Pris note du Forfait avisé de votre équipe 1 pour la rencontre n°20628035 du 15-09-18 contre Persanaise Cjf

Deuil-Enghien Fc : Mail du 11-09-18

Pris note du Forfait avisé de votre équipe pour la rencontre n°20628032 du 15-09-18 contre Les Sportifs de Garges

Sannois Fce : Mails du 11 et 12-09-18

Pris note de votre demande de report de la rencontre n°20926386 du 22-09-18 contre Jouy le Moutier Fc 2.

Suite aux raisons invoquées, la commission accepte exceptionnellement le report de la rencontre.

Veuillez utiliser Footclubs pour demander le report de la rencontre.

Sannois Fce : Mail du 13-09-18

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Voltaire à Sannois le Samedi 22-09-18 en raison d'une manifestation de Handball (attestation Mairie de Sannois jointe).

La commission remet la rencontre n° 20926454 à une date ultérieure.

Garges Djibson Asc : Mail du 13-09-18 (Footclubs).

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre n°20628033 contre Attainville Futsal C2 : le samedi 15-09-18 à 12H. Accord des 2 clubs, accord de la commission.



Sannois Fce : Mail du 14-09-18 (Footclubs).

Pris note de votre demande de report de la rencontre n°20926386 du 22-09-18 contre Jouy le Moutier Fc 2 :
le samedi 29-09-18 à 17H. Accord des 2 clubs, accord de la commission.

Sport Cœur Marcouville : Mail du 18-09-18

Pris note de la modification d'horaire pour vos équipes évoluant en championnat départemental

Futsal D1 : SP Marcouville 2 : le samedi à 16H00

Futsal D2 : SP Marcouville 3 : le samedi à 14H00

Sannois Fce : Mail du 18-09-18

Pris note de votre demande d'information concernant le report de vos rencontres du 22-09-18.

Nécessaire fait par le secrétariat du DVOF

Vauréal Afs : Mail du 19-09-18

Pris note de votre demande de report de votre première rencontre de championnat suite problème pour obtenir vos licences en tant que nouveau club.

Votre équipe est exempte pour la première journée de championnat qui se déroule cette semaine. Votre première rencontre de championnat est programmée le 05-10-18 contre Sport Cœur Marcouville. Vous avez le temps nécessaire pour mettre à jour vos demandes de licences avant le 01-10-18.

Paris CDG Futsal : Mail du 19-09-18

Pris note de votre demande de report de votre première rencontre de championnat suite problème pour obtenir vos licences en tant que nouveau club.

La commission accepte votre demande et reporte la rencontre n° 20926383 au samedi 22-09-18 contre Montmorency Futsal au **samedi 29-09-18.**

1^{er} FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

Match n° 20628032 : Les Sportifs de Garges 2 / Deuil-Enghien Fc 1 du 15-09-18

Les Sportifs de Garges 2 : 3 points 5 buts

Deuil-Enghien Fc 1 : -1point 0 but

Match n° 20628035 : Eaubonne Csm 1 / Persanaise Cfj 1 du 15-09-18

Persanaise Cfj 1 : 3 points 5 buts

Eaubonne Csm 1 : -1point 0 but

MATCHS REMIS

Futsal D2

Match n° 20926386 : Jouy le Moutier Fc 2 / Sannois Fce 1 : **le samedi 29-09-18 à 17h00.**

Match n° 20926454 : Sannois Fce 2 / Montmagny Asfs 2 : **le samedi 29-09-18 à 18h00.**

Match n° 20926383 : Montmorency Futsal 2 / Paris CDG Futsal : **le samedi 29-09-18 à 12h00.**

APPLICATION ART 3.6.3 du RS du DVOF

Club en infraction pour non-paiement DVOF au titre du compte club du 30-06-2018

Le club de Touskarot Fz n'ayant pas réglé le compte club à la date du vendredi 14-10-18 est pénalisé du retrait de 1 point au championnat pour les rencontres ci-dessous :

Match n° 20628034 : Touskarot Fz / Sport Cœur Marcouville du 15-09-18 :

Touskarot : -1 point au championnat

Match n° 20628040 : Montmagny Asfs / Touskarot Fz du 17-09-18 :

Touskarot : -1 point au championnat



ENGAGEMENT SAISON 2018 - 2019

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match y compris pour les équipes évoluant seulement en championnat LPIFF.

Engagements Futsal catégorie U9 à U15 :

La commission demande aux clubs désirant engager des équipes de jeunes en critérium U9 à U15 de faire parvenir au DVOF les feuilles d'engagement pour le **vendredi 21 Septembre 2018**.

La commission validera les engagements d'équipes uniquement après validation du nombre de licences nécessaires pour chaque équipe.

**Prochaine réunion
Lundi 24 Septembre 2018
A 18h30 au DVOF**